

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉPREUVE D'ÉTUDE CRITIQUE D'UN OU DEUX DOCUMENT (HGGSP)

SUJET : LES MÉMOIRES DU GÉNOCIDE DES JUIFS ET DES TZIGANES (Thème 3)

Après avoir présenté le document, vous rappellerez que les mémoires des peuples victimes de génocides pendant la Seconde Guerre mondiale ont longtemps été occultées. Puis vous montrerez que ce discours a marqué une rupture dans le traitement de ces mémoires, mais présente quelques ambiguïtés

« Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer [...] parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé [...].

Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par l'État français. Ce jour-là, [...] près de 10.000 hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile [...]. La France, [...] ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux [...]. Nous conservons à l'égard des déportés juifs de France une dette imprescriptible.

Reconnaître les fautes du passé, reconnaître les fautes commises par l'État. Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est [...] lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'œuvre [...].

Certes, il y a les fautes, une faute collective, mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse [...]. Et cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus alors, et depuis longtemps, à Paris. Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle. Elle est présente dans le cœur des Français, ces « justes parmi les nations » qui, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce que la France a de meilleur.

Discours de Jacques Chirac pour la commémoration des rafles de juillet 1942, prononcé le 16 juillet 1995 (reproduit sur le site du *Monde.fr*)

EXEMPLE DE RÉALISATION CONCRÈTE

Le texte ci-dessous est un exemple : la taille finale peut être supérieure. Analysez ce modèle. Concrètement, seuls les éléments en bleu doivent être rédigés. Les autres sont des indications, pour vous permettre d'identifier les « points d'étape » à respecter.

SOYEZ ATTENTIFS A LA MISE EN FORME : ALINEAS ET SAUTS DE LIGNE

[INTRODUCTION] La mémoire des génocides des juifs et des tziganes ne se sont libérées que récemment **[PHRASE QUI INTRODUIT LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT]**. Le document qui nous est proposé à l'étude est un extrait de discours politique, sous forme de texte imprimé **[NATURE PRÉCISE]**. Ce discours a été prononcé par Jacques Chirac, président de la République française (1995-2007) **[AUTEUR PRÉSENTE]**, le 16 juillet 1995, à l'occasion du 53^{ème} anniversaire de la « Rafle du Vel' d'Hiv » **[DATE]**. Destiné aux victimes de cette rafle, à leurs descendants mais aussi aux citoyens français **[DESTINATAIRES]**, ce discours, publié sur le site du *Monde.fr* **[SOURCE]**, a été prononcé alors que les multiples mémoires de la Seconde Guerre mondiale (souvenirs collectifs, subjectifs et partiels) se libèrent progressivement en France depuis les années 1970 **[CONTEXTE]**. Par ce discours, Jacques Chirac veut marquer une rupture officielle, en reconnaissant pour la première fois la responsabilité de l'État français dans le génocide juif, aussi appelé Shoah **[INTENTIONS DE L'AUTEUR]**.

Le discours évoque en partie les difficultés d'aborder ces instants douloureux de l'histoire française, et permet donc d'étudier la manière dont l'État a d'abord étouffé certaines mémoires du conflit, puis les a acceptées, et reconnues **[LIEN SUJET-DOC.]**. En quoi ce discours marque-t-il une rupture dans le discours de l'État français sur les mémoires de la Shoah et de la collaboration ? **[PROBLÉMATIQUE]**

[I/] [PHRASE QUI ANNONCE L'IDÉE DE LA PARTIE] Pendant de nombreuses décennies, **les mémoires de la Seconde guerre mondiale ont été occultées par une mémoire unique**, officielle, mais aussi par des courants antisémites.

[A] Le discours de Jacques Chirac renvoi d'abord au contexte particulier du conflit **[PHRASE QUI ANNONCE L'IDÉE DE LA SOUS-PARTIE]**. Lorsqu'il évoque les « heures noires » (l. 3) **[CITATION]**, il fait allusion à la défaite française de 1940 face à l'Allemagne Nazie, qui a été suivie d'une occupation d'une partie du territoire national (« l'occupant », l. 5). Dans ce contexte, « l'Etat français » (l. 5) **[CITATION]** a pourtant continué d'exister, dans la zone sud, dirigé par Pétain, depuis Vichy. Il a collaboré avec les vainqueurs de 1940, commettant « l'irréparable » (l. 7) : antisémite assumé, comme l'a démontré R. Paxton dans son livre *La France de Vichy* (1973), ce régime dictatorial a contribué à déporter 76.000 juifs français vers les camps **allemands [CITATION ÉCLAIRÉE PAR DES CONNAISSANCES]**. Lors de la seule "Rafle du Vel d'Hiv" que commémore ce discours, « près de 10.000 hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile » (l. 7-8). La France « livrait ses protégés à leurs bourreaux » (l. 9).

[B] Les fautes commises par Vichy et sa participation à la déportation des Juifs et des tziganes ont longtemps été occultées **[PHRASE QUI ANNONCE L'IDÉE DE LA SOUS-PARTIE]**. Elles ont été des « moments qui blessent la mémoire » (l. 1) **[CITATION]**, selon Jacques Chirac. L'ancien président de la République rappelle ici, en filigrane, que c'est justement pour panser ces blessures et apaiser les Français qu'une mémoire officielle a été instaurée après 1945, appelée par l'historien Henry Rousso le "résistancialisme" **[CITATION ÉCLAIRÉE PAR DES CONNAISSANCES]**. Il s'agissait, en occultant les mémoires de la collaboration mais aussi de la Shoah, d'exalter une France unanimement résistante. Ce mythe est mis en scène dans de nombreux films (comme *La bataille du rail*, 1946), et soutenu par la censure et les lois d'amnistie jusqu'à la fin des années 1960.

[C] Dans les années 1970, avec la fin du gaullisme, la mémoire de la Shoah se libère. En réaction, des thèses négationnistes se développent **[PHRASE QUI ANNONCE L'IDÉE DE LA SOUS-PARTIE]**. Evoquant la nécessité de « lutter contre les forces obscures » (l. 12-13) **[CITATION]**, Jacques Chirac fait allusion à ces thèses négationnistes destinées à étouffer de nouveau la mémoire du génocide juif. Ainsi, en 1978, Robert Faurisson, dans *Le Monde*, niait l'existence des chambres à gaz. Si l'Etat n'avait pas réagi à l'époque, le discours que nous étudions est un moyen de lutter officiellement contre le négationnisme, au même titre que la loi Gayssot de 1990 **[CITATION ÉCLAIRÉE PAR DES CONNAISSANCES]**. Cependant, le Président de la République procède beaucoup par allusions ici. Ce discours n'évoque pas clairement, par exemple, l'existence d'une mémoire officielle jusqu'aux années 1970, et encore moins la censure mise en œuvre à propos des faits de collaboration. J. Chirac ne fait pas de *mea culpa* au nom de l'Etat à propos de cette mémoire unique qui a longtemps étouffé celle du génocide des Juifs **[CRITIQUE DU DOCUMENT APPUYEE SUR DES CONNAISSANCES]**.



STRUCTURE ÉQUIVALENTE POUR LE II/

[CONCLUSION : SYNTHÈSE DES APPORTS ET LIMITES DU DOCUMENT POUR LE SUJET] Le document que nous avons étudié est un texte essentiel de l'histoire des mémoires du sort des Juifs français pendant la Seconde Guerre mondiale. Après des décennies de mémoire résistancialiste, puis d'ambiguïtés, l'Etat, par la voix de Jacques Chirac, reconnait officiellement le rôle joué par Vichy dans la déportation des juifs de France. En 2016, François Hollande a tenu un discours de même ampleur, à l'égard des Tziganes, qui sont absents du discours de Jacques Chirac. Ces moments fondateurs ont grandement contribué à apaiser les mémoires douloureuses de ce conflit.

VOUS NOTEREZ QUE DANS L'ANALYSE (LE DÉVELOPPEMENT), LE TRAVAIL CONSISTE VÉRITABLEMENT A EXPLIQUER/ANALYSER LES DOCUMENTS.

ILS SONT AU CENTRE DU TRAVAIL : TOUTES LES EXPLICATIONS, TOUTES LES CONNAISSANCES PARTENT DES DOCUMENTS, AIDENT A LES COMPRENDRE, A LES ENRICHIR, LES CRITIQUER.